

L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales

Mostafa Errahj, Hassane Kemmoun, Marcel Kuper, Patrick Caron

► **To cite this version:**

Mostafa Errahj, Hassane Kemmoun, Marcel Kuper, Patrick Caron. L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales. Les instruments économiques et la modernisation des périmètres irrigués, 2005, Kairouan, Tunisie. 20 p. cirad-00193879

HAL Id: cirad-00193879

<http://hal.cirad.fr/cirad-00193879>

Submitted on 4 Dec 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'action collective entre le rationalisme économique et les motivations psychosociales

Mostafa Errahj⁽¹⁾, Hassane Kemmoun⁽¹⁾, Marcel Kuper⁽²⁾, Patrick Caron⁽²⁾

⁽¹⁾Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, km 10, route Haj Kaddour BP S/40 Meknès, Maroc

merrahj@yahoo.fr

⁽²⁾CIRAD Montpellier, France

Résumé

Les politiques hydrauliques du Maroc sont souvent évaluées par les prouesses technologiques accomplies. Ces politiques ont constitué en même temps la promotion de l'économie agricole avec un objectif social par l'introduction de progrès technique dans les petites et moyennes exploitations agricoles. La mise en eau de réseaux d'irrigation à grande échelle ainsi que l'introduction de cultures intégrées a contribué à une considérable mise en valeur de l'espace irrigué. L'avènement de la politique d'ajustement structurel concrétisée par un désengagement de l'Etat pose de nouveaux défis au partage des responsabilités dans la gestion de l'eau et le pilotage des productions irriguées malgré le souhait d'une plus forte participation des usagers. La présente communication veut saisir les prédispositions des agriculteurs à l'action collective, en partant de l'hypothèse selon laquelle les motivations à l'adhésion à un projet collectif ne sont pas nécessairement économiques. L'article retrace les transformations territoriales de deux secteurs aménagés du périmètre du Gharb et celles d'une zone non aménagée mais traversée par un canal de transfert d'eau détourné par les agriculteurs. L'action collective dans ces zones est qualifiée en identifiant les facteurs favorables ou de blocage. L'aménagement de l'espace a en effet transformé les sociétés et le non-accompagnement de ses transformations produit des déséquilibres territoriaux et socio-économiques. Enfin, l'absence apparente de l'action collective dans le périmètre du Gharb cache des arrangements institutionnels continus autour d'activités diverses et variées, même si le poids des rapports entre l'Etat et la paysannerie, fortement intériorisés, continue à façonner les attitudes des agriculteurs.

Mots clés : action collective, périmètres irrigués, institutions, Maroc

1 Problématique et contexte de l'étude

La mobilisation de l'eau à des fins agricoles a constitué depuis près d'un demi siècle une préoccupation centrale pour le Maroc indépendant. Les plans de développements économique et social qui se sont succédés ont traduit cette volonté par un effort d'investissement soutenu qui dépasse les deux tiers du total des investissements agricoles publics (Akesbi et Guerraoui, 1991). L'effort de financement a été couplé à la mise en place d'un dispositif administratif et institutionnel afin d'optimiser l'usage et la valorisation des infrastructures hydrauliques et des ressources en eau. Ces politiques ont promu l'économie agricole et ont eu un objectif social. Pour y parvenir, la politique des barrages est devenue « la priorité des priorités » pour créer une irrigation pérenne (Bouderbala, 1977) (figures 1 et 2). Les grands périmètres d'irrigation ont été aménagés à un rythme élevé pour atteindre 682 600 hectares en 2004 (AGR, 2004).

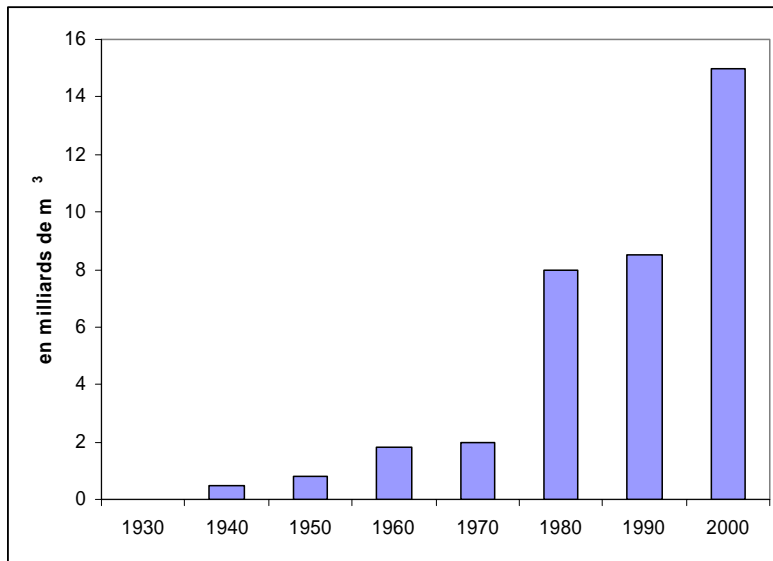


Figure 1. Evolution de la capacité de stockage de l'eau de surface (source : Bzioui 2004).

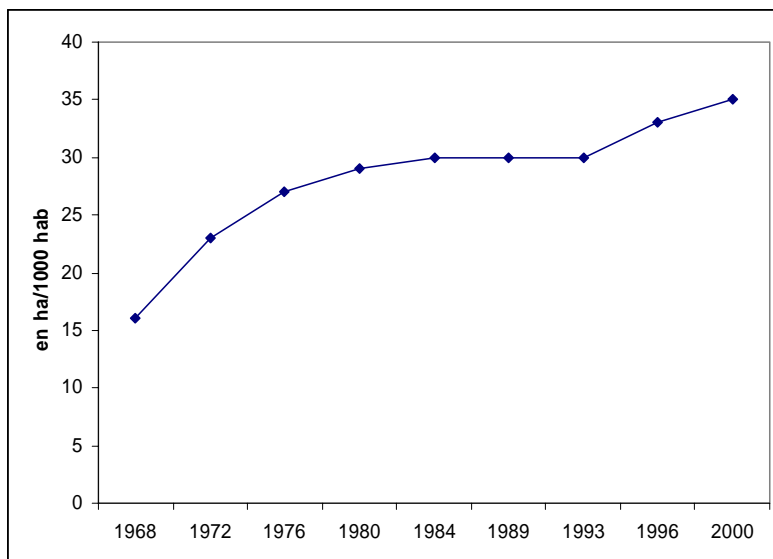


Figure 2. Evolution superficie irriguées (source : Bzioui 2004).

Quand dans les années 1960 la politique de grande hydraulique a été relancée avec vigueur par le Maroc avec la construction de grands barrages et l'équipement de périmètres irrigués modernes, l'importance d'une « large participation de la paysannerie à la modernisation de l'agriculture » était déjà évoquée par l'Office national des irrigations (ONI). Benhadi (1975) constate que l'Office national des irrigations a échoué dans la réalisation de cet objectif. L'introduction de progrès technique dans les petites et moyennes exploitations a été un processus long et difficile avec des résultats mitigés, non seulement en agriculture irriguée mais également en zone pluviale (Benhadi, 1975 ; Meziane, 1989).

En 1969, l'Etat a promulgué le Code des investissements agricoles (CIA) dans les zones d'action des 9 Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) pour encourager les agriculteurs à moderniser leur exploitation et à augmenter la productivité agricole. Il s'agit de motiver les producteurs à reprendre

l'action de l'Etat dans les périmètres irrigués et à être plus engagés dans la dynamique de modernisation de leurs exploitations. L'Etat est à cette époque responsable aussi bien des équipements externes (remembrement, adduction d'eau) que des équipements internes (défrichage, drainage, nivellement des terres), les agriculteurs ont accès à des intrants subventionnés, à des crédits et à des prêts de machines agricoles (Popp, 1984). En contrepartie, ils paient une redevance d'eau et doivent suivre les plans d'assolements fixés par l'Etat. Ces politiques ont abouti à des réussites importantes, comme le rappelle Paul Pascon dans la préface de l'ouvrage de Herbert Popp (1984).

Si les objectifs de ces politiques ont visé le renforcement des exploitations familiales viables, ces conditions nouvelles n'ont pas été négociées avec les agriculteurs, qui se sont retrouvés dans un réseau serré d'obligations ; leur adhésion au projet de modernisation a été dès lors compromise et aggravée par leur isolement et (Bouderbala, 1977). Le cadre d'intervention, envisagé et matérialisé par l'Etat, place l'agriculteur dans une position d'usager de force d'un service. Les assolements obligatoires, les tours d'eau établis par l'office et les contrats de culture (betterave sucrière, canne à sucre, coton,...) ont conduit à des rapports de domination et de dépendance qui ont appauvri les capacités locales de négociation et d'action collective à l'intérieur des périmètres (Pascon, 1980 ; Bouderbala, 1999).

La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, comportant les directives de désengagement de l'Etat, de privatisation des sucreries et des autres unités agroalimentaires, et de libéralisation des assolements, a fortement perturbé la cohérence du système de la gestion du périmètre. L'Etat a dû repenser ses rapports avec les autres composantes des périmètres irrigués : agriculteurs, organisations professionnelles agricoles, opérateurs du secteur privé, sucreries et les autres unités agroalimentaires. Le souci de recouvrement des redevances d'eau d'irrigation, de couverture des dépenses de fonctionnement et de maîtrise des bilans comptables a précipité le recul de l'administration des prestations de service à caractère commercial. Un ORMVA est ainsi aujourd'hui évalué d'après ses performances commerciales dans la vente de l'eau.

Le désengagement a émergé de façon brutale mettant tous les acteurs devant une situation nouvelle sans préparation ni apprentissage. La gestion hydraulique, assurée par un appareillage technico-administratif bien doté en moyens physiques, intellectuels et réglementaires, est transférée aux agriculteurs. Les offices ne peuvent plus prétendre à la planification centralisée des usages de l'eau, ils ne peuvent plus concevoir des schémas d'aménagement ou des reconversions des systèmes hydrauliques de façon unilatérale. Soucieux d'établir un fonctionnement qui assure la rentabilité des aménagements et des ressources mobilisées, les pouvoirs publics ont adopté la gestion participative de l'irrigation comme modèle de gestion hydraulique. Ainsi le transfert de gestion de l'eau d'irrigation aux associations des usagers des eaux agricoles est devenu depuis plus d'une décennie le *leitmotiv* des responsables politico-administratifs de l'hydraulique agricole. A l'intérieur comme à la périphérie des secteurs irrigués, la puissance publique s'est désengagée cédant la place à un vide institutionnel et un manque de contrôle.

En 1994, la libéralisation des assolements en grande hydraulique offre aux agriculteurs le libre choix de cultures ; or ce choix est fortement contraint par la disposition de l'aménagement qui fonctionne sur un tour d'eau conçu pour les grandes cultures industrielles et ne peut fournir de l'eau à la demande des agriculteurs. Par ailleurs, l'insertion des paysans dans une logique de marché ne se fait pas sans problèmes (Kemoun *et al.*, 2004a) ; la volatilité des prix et la forte dépendance vis-à-vis des intermédiaires font regretter aux agriculteurs l'absence de coordination dans la filière où ils sont engagés. D'après les agriculteurs, dans le cas des cultures industrielles telles que la betterave et la canne à sucre, il n'y a pas de contrôle crédible et impartial sur le tonnage et la qualité du produit. L'association des producteurs des plantes sucrières, formellement mandatée pour veiller à l'objectivité et à la transparence des pesées, des triages et des analyses de taux de sucre, est souvent traitée par les agriculteurs de structure fantôme.

Le démantèlement du modèle étatique de gestion des périmètres de grande hydraulique couplé à la confrontation des paysans aux opportunités et aux périls des marchés agricoles a abouti à des

dysfonctionnements et à des inerties. Si, à première vue, les dysfonctionnements semblent être physiques et se perçoivent à travers des volumes d'eau et des superficies irriguées, l'analyse de la logique des acteurs permet de comprendre que l'évolution des rapports entre l'Etat et la paysannerie en constitue le facteur central. Le poids de ces rapports persiste dans ce contexte nouveau de commercialisation des produits agricoles marqué par l'apparition de nouveaux acteurs.

Il semble que ces rapports, profondément intériorisés, continuent à façonner les comportements et les attitudes des agriculteurs. Cette hypothèse centrale place l'action collective comme stratégie des acteurs dans un contexte de moindre visibilité. Notre propos est de connaître les prédispositions des agriculteurs à l'action collective en partant de l'hypothèse selon laquelle les motivations aux projets collectifs ne sont pas nécessairement économiques et qu'il est indispensable de comprendre les motivations sociales, culturelles et identitaires pour pouvoir aider et accompagner des projets collectifs. Ainsi nous nous proposons de répondre à deux objectifs :

- tout d'abord, retracer les transformations territoriales de deux secteurs aménagés du périmètre du Gharb (secteurs P7 et P8) et d'une zone non aménagée mais traversée par un canal de transfert d'eau détournée par les agriculteurs, le canal de Boumaïz ;
- ensuite, qualifier l'action collective dans un contexte de vide institutionnel et identifier les facteurs de blocage et les facteurs favorables.

2 Présentation de la zone d'étude et démarche de recherche

2.1 Présentation de la zone d'étude

Le périmètre du Gharb couvre une superficie de 616 000 ha, son climat subit une influence océanique favorable. La pluviométrie annuelle est de 600 mm sur la zone côtière et de 470 mm vers l'intérieur de la plaine. La population lors du recensement de 1994 est estimée à 1,2 million d'habitants, dont 56 % sont ruraux. Au début du XXe siècle, la plaine du Gharb était formée de marécages permanents causés par l'abondance des pluies et la morphologie basse et plate dépourvue d'exutoires naturels. L'assainissement de la plaine a commencé en 1925 pour faciliter la colonisation agraire officielle. En 1935, la réalisation du barrage El Kansera a permis l'aménagement du périmètre du Beht. Parallèlement, la colonisation privée contribuait de façon importante à la mise en valeur du Gharb. Le Coz (1964) estime qu'en 1956, sur 174 336 ha les deux tiers étaient d'ordre privé et seulement un tiers pouvait être attribué à la colonisation officielle. Le projet Sebou, mis en œuvre depuis 1966, a transformé profondément la plaine du Gharb. Les aménagements hydro-agricoles se sont succédés entre 1972 et 1978, à partir de l'équipement et de la mise en eau de la rive gauche du Sebou. La première tranche d'irrigation (PTI) a concerné 33 600 ha. Une seconde tranche (STI) a permis d'irriguer 50 000 ha de la rive droite du Sebou puis une dernière phase (TTI) a débuté en 1996. La superficie équipée en 2003 est de 113 300 ha, dont 94 600 ha en irrigation gravitaire et 18 700 ha en irrigation par aspersion (AGR, 2004). Cependant, le taux d'irrigation est environ de 50 % actuellement selon les données de l'ORMVAG. L'irrigation privée, à partir des nappes souterraines ou des oueds, est restée très importante, elle a couvert 83 000 ha cultivés en 2001.

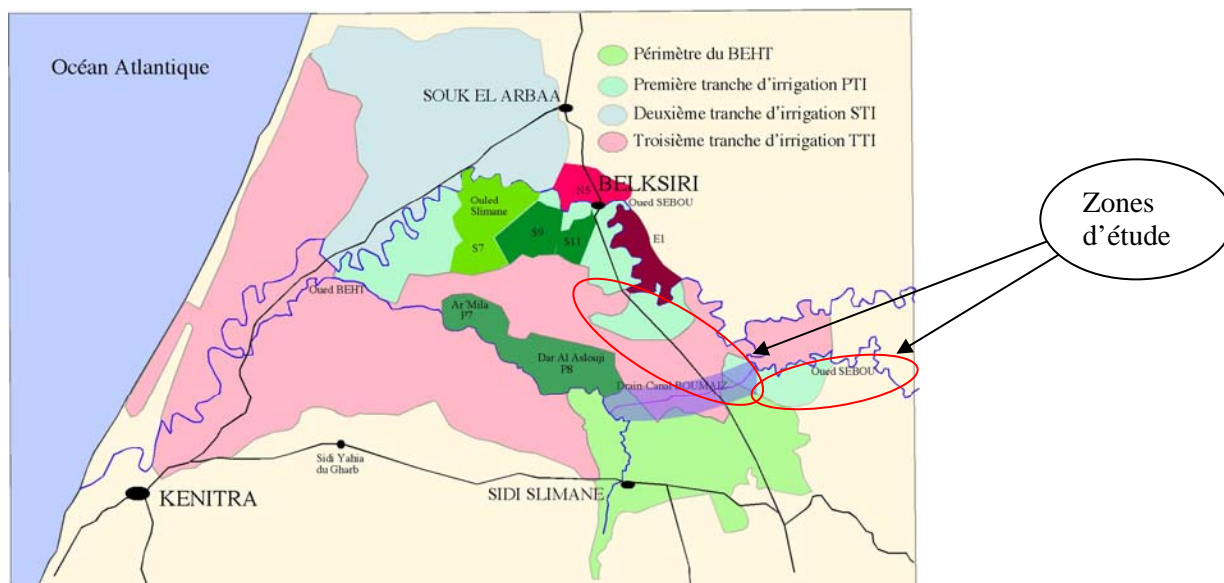


Figure 3. Carte de la plaine du Gharb et zones d'étude.

Le secteur P7 s'étend sur une superficie agricole utile de 2 520 ha et concerne 1 028 agriculteurs, 60 % des terres (soit 1 496 ha) ont le statut foncier de *melk*. Les terres de la réforme agraire concernent 902 ha soit 36 %, les 122 ha restants sont des terres collectives. Le P7 est le premier secteur irrigué par aspersion au Maroc. Il est équipé d'une station de pompage installée sur l'oued Beht avec un débit nominal de 1 800 l/s. On peut noter l'existence d'un pompage privé sur les oued Beht et R'dom, ou bien à partir de la nappe avec des forages privés.

Le secteur P₈ couvre une superficie de 5 934 ha sur trois communes rurales, il concerne 3 664 agriculteurs. Les terres collectives sont les plus importantes, elles occupent 4 657 ha soit 78 % de la superficie agricole utile, ensuite les domaines privés de l'Etat couvrent 670 ha soit 11 %, les terres ayant le statut de *melk* ne représentent que 10 %, soit 607 ha. Le secteur P8 est aménagé en gravitaire selon la trame B et est divisé en deux sous-secteurs : P8/1 et P8/2. Le premier comporte une station de pompage installée sur l'oued Beht avec un débit nominal de 4 120 l/s. Le P8/2 est aussi alimenté à partir de l'oued Beht par une deuxième station de pompage d'un débit nominal total allant jusqu'à 2 010 l/s.

Ainsi, les secteurs P7 et P8, faisant partie de la première tranche d'irrigation, présentent une diversité importante de situations du point de vue des cultures (canne à sucre, betterave sucrière, cultures maraîchères et fourragères), du mode d'irrigation (aspersion et gravitaire) et de la tenure foncière.

La présence de secteurs aménagés à l'aval du Beht (P8/1, P8/2 et P7) qui souffrent d'un manque d'eau – à la suite de l'allocation de l'eau du barrage d'El Kansera aux seuls secteurs irrigués de Sidi Slimane et à l'eau potable de quelques villes voisines –, associé à une qualité médiocre de l'eau d'irrigation a conduit l'ORMVAG à procéder en 1993 au transfert de l'eau à partir du Sebou. Le canal Boumaïz, d'une vingtaine de kilomètres et initialement conçu pour le drainage, sert de conduite entre les deux oueds (Beht et Sebou) moyennant une station de pompage (figure 3). A l'image du périmètre du Gharb, les terres localisées aux alentours du canal Boumaïz (2 863 ha pour 907 agriculteurs selon les données de l'ORMAG en 2005), présentent une grande diversité des statuts fonciers. Cependant, on note la dominance des terres collectives (66 %), alors que le *melk* (17 %) et les terres de la réforme agraire (14 %) ne couvrent qu'un tiers de la superficie. Quelques domaines privés de l'Etat sont présents dans la zone (3 %).

2.2 Démarche de recherche

Alors que la plupart des études faites sur la gestion de l'eau d'irrigation – promues par une intervention à grande échelle de l'Etat – se sont fondées sur l'analyse des associations d'usagers des eaux d'irrigation, notre approche, dans le cadre du projet Sirma¹, privilégie l'examen de l'action collective formelle et informelle qu'elle soit liée ou non à l'usage de l'eau d'irrigation. Cette étude est fondée sur un travail d'enquête² auprès de 78 exploitations agricoles (40 dans les secteurs P7 et P8 et 38 dans la zone Boumaïz) et sur des entretiens semi-directifs avec des informateurs privilégiés (nayebs des terres collectives, présidents de coopératives, cadres et techniciens chargés de l'encadrement des zones étudiées) dans les deux secteurs aménagés (P7, P8) ainsi que les terres irriguées à partir du canal Boumaïz. L'étude reprend également des résultats produits à l'issue d'un stage collectif d'étudiants de l'Ecole nationale d'agriculture (ENA) de Meknès et le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (CNEARC) à Montpellier sur la gestion sociale de l'eau (Ferrand *et al.*, 2005).

Les axes d'enquête portent essentiellement sur l'identification socio-économique des agriculteurs, la structure agricole et économique des exploitations, l'histoire de l'irrigation, les rapports au marchés agricoles, l'action collective, les attitudes et les perceptions vis-à-vis l'action collective et de l'ORMVAG. Les attitudes sont construites selon l'échelle de Likert puis croisées aux principales variables d'identification afin de dresser les profils des agriculteurs prédisposés ou non à l'action collective. Cette technique, fondée sur la condensation des items (variables) se rapportant à une même dimension, revient à déterminer les intervalles qui mesurent l'attitude d'un individu auquel on demande d'exprimer l'intensité de son approbation ou de son désaccord à l'égard d'un énoncé. L'analyse des transformations territoriales repose sur des biographies et est confortée par les résultats d'enquêtes par questionnaire.

3 Résultats

3.1 Des transformations successives

L'aménagement hydro-agricole et la mise en eau de la plaine du Gharb dans le cadre du projet Sebou ont transformé l'espace et les sociétés locales. Ce projet est intervenu dans une plaine fortement marquée par la colonisation agraire européenne, la colonisation officielle mais aussi la colonisation privée. La plaine du Gharb, caractérisée par une relative homogénéité naturelle, est ainsi devenue une mosaïque de développement agricole avec d'une part, une agriculture de type extensif fondée sur l'élevage de race locale, la céréaliculture et les légumineuses, et d'autre part, une agriculture irriguée portée sur les agrumes, le riz, le tabac, la vigne, le maraîchage. Le projet Sebou a suscité l'espoir de pouvoir entraîner la petite paysannerie vers une modernisation de l'exploitation agricole et ainsi

¹ Le projet « Economie d'eau en Systèmes IRrigués au Maghreb » regroupe les principaux instituts d'enseignement supérieur agronomique du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie), ainsi que des instituts de recherche français. Les actions de recherche et de formation ont pour but de construire avec le monde professionnel agricole des innovations techniques, des outils économiques et des arrangements institutionnels pour une meilleure valorisation de l'eau agricole.

² Réalisée par Bekkar Y. et Kadiri Z. en 2005 dans le cadre de leurs travaux de fin d'étude à l'ENA de Meknès.

instaurer « un âge social » dans le Gharb (Le Coz, 1964 ; Popp, 1984). Le projet a introduit les grandes cultures industrielles, dites intégrées, une réforme foncière (distribution des terres de la colonisation officielle, réforme du statut des terres collectives), les équipements hydrauliques externe et interne des exploitations, afin de moderniser l’agriculture (Popp, 1984). Si les transformations directement liées à l’hydraulique ont été voulues par l’administration, d’autres sont le résultat de l’interférence entre les dynamiques locales, les perturbations régionales et les changements de politiques nationales. L’évolution des espaces locaux a été retracée en établissant le parallèle avec une série de facteurs de changement.

Dans l’histoire du périmètre du Gharb et de la première tranche d’irrigation en particulier, l’eau d’irrigation a toujours été le facteur de changement. Si cela est une évidence agronomique, les adaptations et les stratégies des individus et des groupes ne le sont pas. Ainsi le passage d’une agriculture de type extensif à une agriculture industrielle, puis à une agriculture de marché – le lait, le maraîchage et surtout les plantes sucrières– ont transformé les rapports de l’homme aux ressources (terre, eau) et ont développé une dépendance des sociétés locales vis-à-vis du marché et de l’Etat (pourvoyeur de l’eau et destinataire exclusif de la betterave et de la canne sucrières). Dans les secteurs P7 et P8, l’approvisionnement en eau a été mouvementé car les stations de pompage sont situées à l’aval du périmètre du Beht, contrairement aux autres secteurs de la première tranche d’irrigation qui sont alimentés par l’eau abondante de l’Oued Sebou. Après une mise en eau à la fin des années 1970, l’irrigation a été arrêtée moins de 10 ans plus tard à la suite de la décision d’allouer l’eau du barrage El Kansera au périmètre du Beht et à l’eau potable (figure 4).

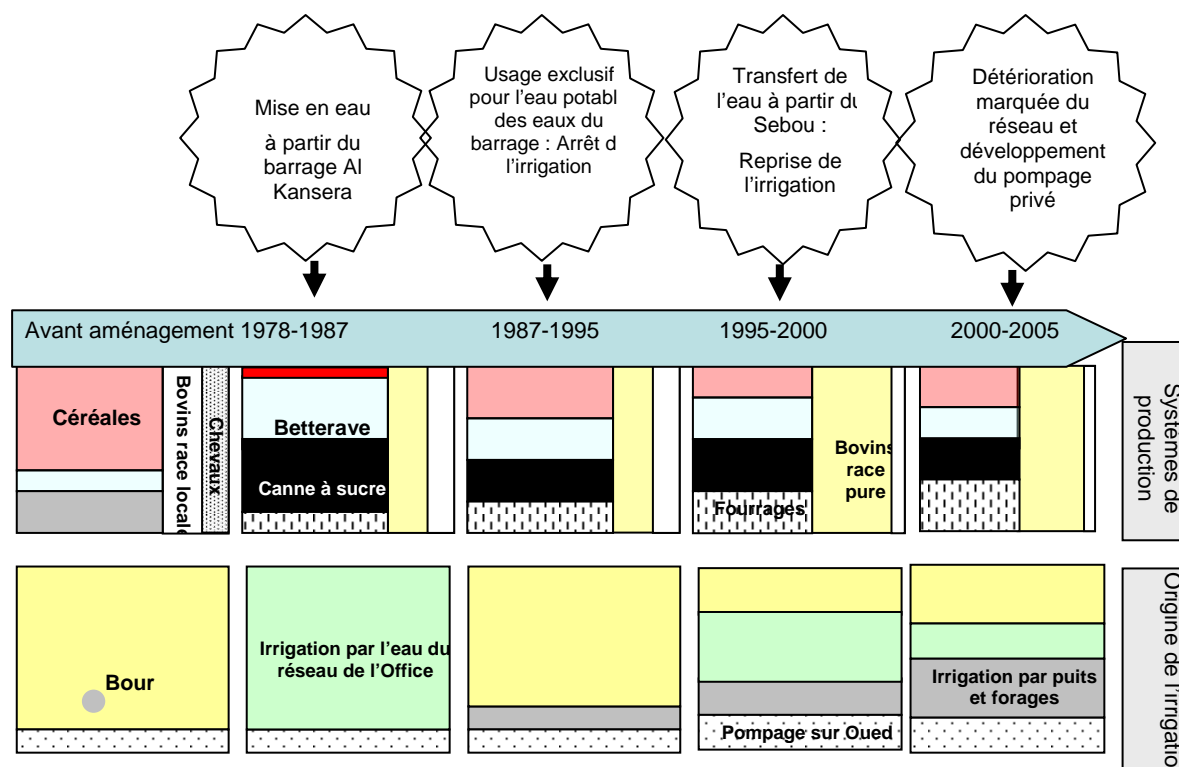


Figure 4. Transformations des systèmes de production liées à l’accès à l’irrigation dans les secteurs P7 et P8 (source : Bekkar, 2005).

La véritable transformation du périmètre est l’intégration des exploitations agricoles dans une économie de marché, immédiatement après la mise en eau (figure 4). Les changements ultérieurs n’ont pas eu la

même ampleur ; d'après les données recueillies, l'évolution porte surtout sur les proportions des types de cultures ainsi que sur le degré d'intensification évolué. Les cultures introduites avec l'irrigation (betterave et canne) se sont maintenues tout au long de cette période en traversant des situations de crise.

En superposant les changements des systèmes de production et du mode d'irrigation, on constate que les agriculteurs, en particulier ceux qui disposent de moyens financiers ou qui sont proches des cours d'eau, ne cèdent pas au fatalisme à la suite des crises répétitives d'approvisionnement en eau de l'office. Ils ont gardé les mêmes activités de production en prospectant d'autres ressources en eau (puits, forages, oueds) (figure 5). Nous assistons dans ces secteurs à l'expression d'un désir d'autonomie vis-à-vis de l'Etat, ainsi que du manque de confiance des utilisateurs dans les structures de l'Etat. En effet, la majorité des agriculteurs estime que l'Etat veut leur céder des aménagements délabrés qu'il n'est plus capable d'entretenir, ils préfèrent donc utiliser des ressources souterraines ou détourner les eaux des oueds.

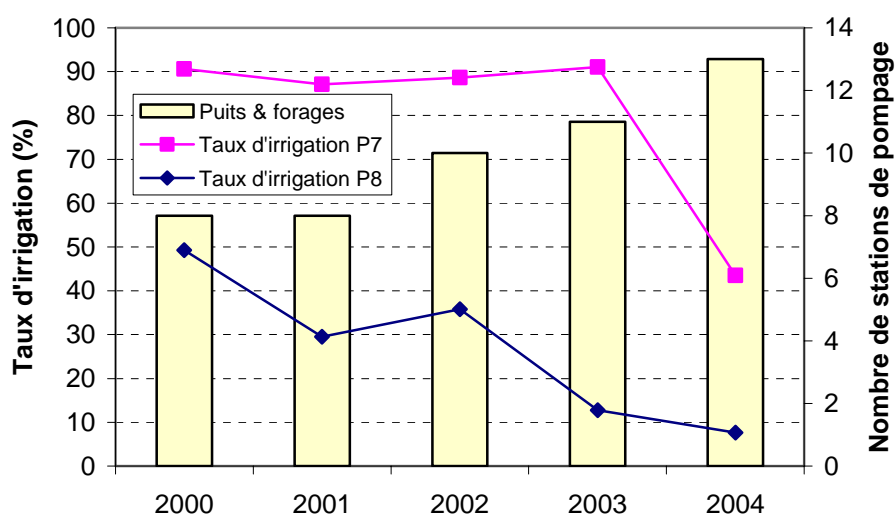


Figure 5. Evolution du taux d'irrigation avec l'eau de l'Office et du nombre de stations de pompage (puits, forages) dans les secteurs P7 et P8.

Cette situation n'est pas uniforme dans les secteurs étudiés car les perturbations qui se sont produites lors de la première tranche d'irrigation (sécheresse, arrêt d'irrigation, reprise d'irrigation par transfert de l'eau, privatisation des assolements, tentative de la Gestion Participative de l'Irrigation) ont affecté de façon diverse les exploitations agricoles. En effet, les grands *melkistes* (issus de familles de notables), – à l'opposé des petits agriculteurs et des adhérents des coopératives de la réforme agraire –, ont été les premiers à prendre leur autonomie en creusant des forages tout en conservant la priorité d'usage de l'eau de l'Office. Ils ont pu ainsi constituer des pôles de développement et de modernisation de l'agriculture dans un contexte de rareté et de crise. Autour de ces pôles se sont rattachés des petits agriculteurs qui ont pu profiter de la « générosité » des grands domaines pour irriguer leurs cultures en période de crise et en contrepartie fournir de la main-d'œuvre. Cette main d'œuvre devient de plus en plus rare après la longue rupture de l'irrigation, surtout en période de pointe. Alors que dans les années 1980 la main-d'œuvre est venue de loin pour travailler les terres dans les secteurs P7 et P8, on constate aujourd'hui des flux dans l'autre sens, surtout avec l'essor de l'irrigation privée en zone côtière.

La concentration des puits et forages sur la partie Ouest du P7 provient des exploitations appartenant à des grandes familles historiquement propriétaires de grandes superficies *melk* (figure 6). Ces

exploitations sont celles d'agriculteurs melkistes, qui ont dans 50 % des cas des revenus extra-agricoles réguliers et importants, s'orientent vers un système de production centré sur le lait, et ont, dans les ¾ des cas recensés, fréquenté l'école.

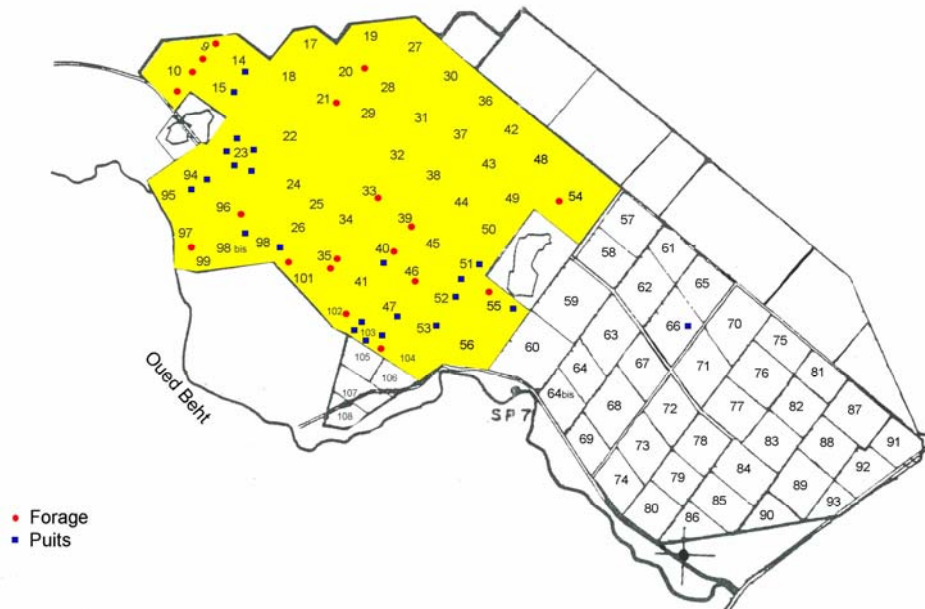


Figure 6. Localisation des puits et forages dans le secteur P7.

L'exemple de ces deux secteurs n'est certainement pas généralisable à la plaine du Gharb mais permet de mieux comprendre les enjeux dans le contexte de rareté et de déréglementation. Pour connaître l'évolution des espaces à l'intérieur du périmètre irrigué, nous avons étudié sur la même échelle de temps la zone du canal de Boumaïz, espace limitrophe non dominé par l'aménagement. Cette zone relève de la troisième phase d'irrigation, mais sa mise en valeur a été spectaculaire par le biais du pompage privé, initialement illicite puis légalisé par l'office (Kemoun *et al.*, 2004b).

L'irrigation par les eaux des oueds (R'doum en particulier) dans cette zone est une pratique assez ancienne, datant de l'époque coloniale. En dehors des exploitations qui ayant une prise directe sur ces cours d'eau et pratiquant des cultures maraîchères et l'agrumiculture, le système de production extensif a été dominant. En 1963, une sucrerie est installée dans la région (Dar El Gueddari), la betterave a été cultivée puis diffusée parmi les exploitations de la zone. A cette époque, l'élevage extensif et la céréaliculture constituaient les activités principales de la majorité des exploitations. Entre 1970 et 1990, des changements importants sont enregistrés et sont initiés principalement par la réforme agraire qui a permis l'installation de coopératives et des sociétés d'Etat (SODEA, SOGETA) sur les terres récupérées. Ces nouvelles formes d'exploitation agricole ont été le vecteur d'introduction de la mécanisation et de l'élevage laitier.

A partir de 1990, les sécheresses successives ont pesé sur les systèmes de production de plus en plus dépendants de l'eau d'irrigation. A cette même période, la sucrerie a décidé d'attribuer des quotas de production seulement aux agriculteurs disposant d'une garantie d'irrigation. La conjonction de ces deux facteurs a conduit les agriculteurs dotés de moyens de financement à creuser les premiers puits. Les agriculteurs ayant peu de moyens ont saisi l'opportunité de l'arrivée de l'eau par le canal Boumaïz et ont installé des motopompes pour préserver leur système de production (figure 7). Cette pratique, qualifiée de vol d'eau au début, a généré des conflits et des affrontements entre les agriculteurs et

l'administration (office, autorité locale). Finalement, un droit d'eau a été reconnu en échange du paiement d'une redevance forfaitaire (Kemoun *et al.*, 2004b).

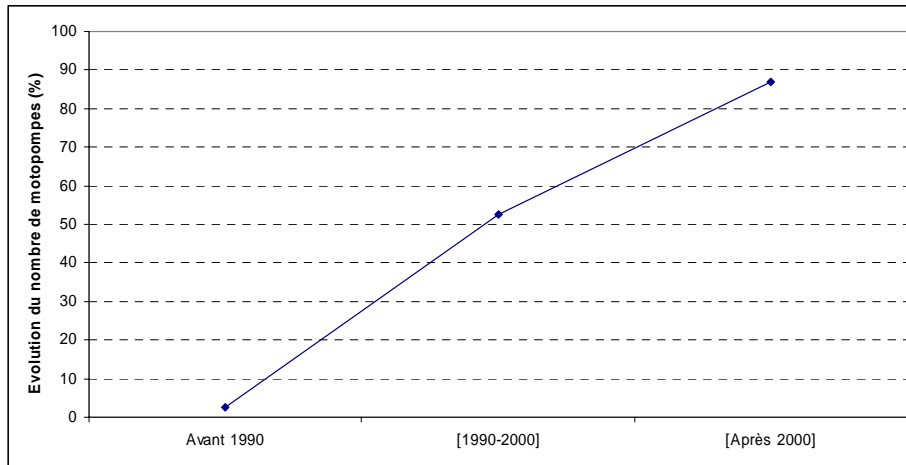


Figure 7. Evolution du nombre de motopompes des exploitations enquêtées autour du canal Boumaïz ($n = 38$).

Depuis 2000, l'utilisation de l'eau du canal n'étant plus qualifiée de vandalisme, les agriculteurs ont intensifié leur agriculture. L'élevage laitier et les soles fourragères prennent de l'ampleur. L'intensification a suivi l'arrivée de l'eau du canal, les cultures à haute valeur ajoutée ont pris de plus en plus de place dans les systèmes de production et l'élevage laitier est considéré comme l'activité la plus rémunératrice (figure 8). L'évolution du nombre de bâtiments d'élevage au sein de notre échantillon d'enquête en fournit une illustration.

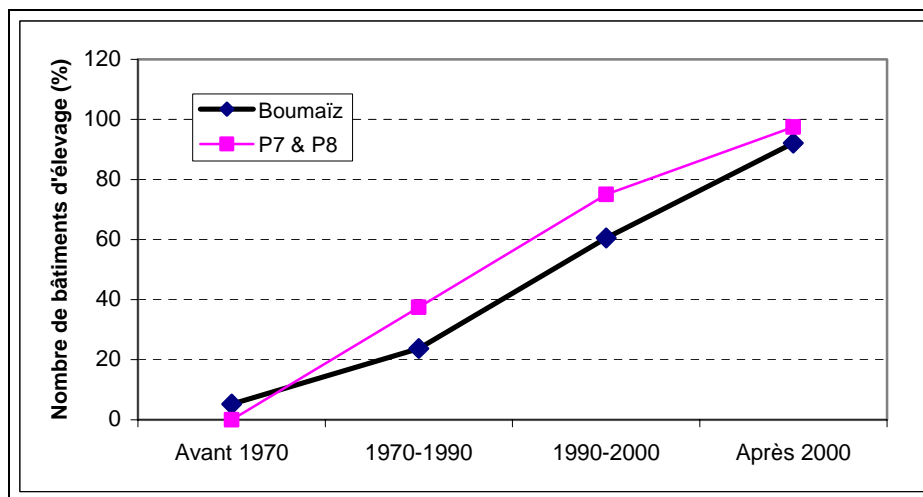


Figure 8. Evolution du nombre de bâtiments d'élevage des exploitations enquêtées dans les secteurs P7 et P8 ($n=40$) et autour du canal Boumaïz ($n=38$).

Par ailleurs, sur le plan foncier, la région est devenue attractive pour louer des terres, en particulier pour la production légumière. Sur 54 transactions foncières 23 sont des locations dont 22 ont eu lieu après l'an 2000 (tableau 1).

Tableau 1. Evolution des modes d'accès à la terre.

	Avant 1970	1970-1990	1990– 2000	Après 2000
Héritage	1	1	4	1
Achat	0	3	3	1
Location	0	0	1	22
Réforme agraire ³	2	12	1	2
Total	3	16	9	26

3.2 Les facteurs multiples de changement

La comparaison des évolutions des deux sites étudiés porte sur les facteurs de changement, la transformation des territoires, la cadence des changements, le rapport à la ressource.

Une lecture transversale des perturbations qu'ont connu les deux zones d'études permet de tenir des constats liés à quatre dimensions du changement :

- Les facteurs d'évolution : l'irrigation a constitué pour les deux sites un facteur principal de changement. Cela est valable aussi bien pour l'arrivée de l'eau que pour sa raréfaction. Par exemple, la sécheresse des années 1990 a accéléré le rythme de prospection de cette ressource (vol d'eau sur le canal Boumaïz, installation de forages et puits, en particulier dans le P7).
- La transformation des territoires : l'accès à l'eau (première tranche d'irrigation pour P7 et P8, le canal pour la zone Boumaïz) a élargi les possibilités des communautés locales, elle les a intégrées dans une économie marchande et a par la suite exigé de nouvelles capacités techniques et managériales. Les exploitations agricoles sont devenues de plus en plus à l'affût de l'innovation et de l'adaptation perpétuelle.
- La cadence des changements : dans la zone de Boumaïz, pour une large part à l'extérieur de la grande hydraulique, les changements sociologiques et techniques ont été les mêmes que dans les secteurs P7 et P8 mais dans une période plus courte,
- Le rapport à la ressource : si dans les zones aménagées, les agriculteurs ont réagi à la pénurie d'eau en revenant aux cultures pluviales puis en irriguant de nouveau à l'aide du pompage privé, les agriculteurs du canal Boumaïz n'ont pas attendu et ont détourné l'eau transférée vers la première tranche d'irrigation. Ces réactions résultent sans doute du fait que les agriculteurs des secteurs P7/P8 ont toujours cru à l'intervention de l'office pour une reprise du bon fonctionnement du réseau.

³ Il s'agit des attributaires de la réforme agraire, les distributions des lots ont été faites en deux temps : 1969 et 1972-74.

3.3 Des actions collectives en gestation dans un contexte de vide institutionnel

L'abandon par l'Etat de la gestion planifiée et centralisée de la grande hydraulique a produit un vide organisationnel et institutionnel. Ce vide a mis les agriculteurs face à une série de difficultés jusque-là maîtrisées par l'Office. Le pari des pouvoirs publics sur la relève de la gestion hydraulique par les organisations professionnelles agricoles semble loin d'être gagné. Les échecs cumulés des organisations professionnelles mises en place par les structures techniques et administratives décrédibilisent le discours officiel qui prône la participation communautaire et l'autonomie de développement. Dans ce contexte, et à l'instar de ce qui se passe un peu partout en milieu rural marocain, les communautés locales tentent de développer ou d'adapter des formes collectives de l'action – dans le sens de Friedberg (1997) : « Processus d'organisation par lesquels sont façonnés, stabilisés et coordonnés les comportements et les interactions stratégiques d'un certain nombre d'acteurs dont l'interdépendance rend la coopération indispensable... ».

Dans les zones où les formes traditionnelles de gestion collective (*Jmaâ, agdals,...*) ont résisté à la modernisation des structures de l'Etat (communes rurales, coopératives, associations), l'action collective retrouve toute sa vigueur et profite du climat d'ouverture démocratique en occupant les espaces d'autorité abandonnés par l'administration. En grande hydraulique, territoire modernisé sur le plan technique et socio-économique, le réapprentissage de la gestion communautaire s'impose comme préalable à toute action collective. A partir de cette conviction, nous avons cherché à repérer les actions collectives sur deux terrains où l'intervention de l'Etat a été inégale afin de caractériser ces actions puis en dégager une grille de qualification.

Les réponses apportées par les communautés locales face aux contraintes liées à la mise en valeur des terres agricoles (l'accès à l'eau, l'assise foncière, l'écoulement des produits) sont d'ordre individuel ou collectif. On constate sur le terrain la forte mobilisation collective des agriculteurs d'un secteur quand il s'agit de réclamer auprès de l'office le démarrage du tour d'eau. Dans la section précédente, nous avons vu l'installation individuelle de stations de pompage (puits, forages) et l'achat de motopompes pour obtenir un meilleur accès à l'eau. L'usage de ces équipements est fréquemment individuel, mais on rencontre un nombre très élevé d'arrangements collectifs autour de ces équipements.

3.3.1 L'accès à l'eau

Dans les secteurs aménagés des secteurs P₇ et P₈, les puits et les forages sont utilisés collectivement, dans la mesure où le propriétaire se garde le droit d'autoriser ou d'interdire l'accès aux autres agriculteurs. Les usagers de ce type d'ouvrage sont en général les membres de la famille du propriétaire ou les agriculteurs du *douar*, mais dans l'ensemble se sont des agriculteurs ayants des parcelles limitrophes. Le propriétaire organise le tour d'eau en fonction de l'ordre dans lequel les demandes lui ont été faites, selon la proximité des parcelles ou bien en fonction des exigences et de l'état des cultures. Ces arrangements sont vécus comme une forme d'entraide entre les agriculteurs du même *douar* ou de la même famille et qui sont confrontés aux problèmes de sécheresse et de l'irrégularité des irrigations. Cette entraide est une norme ou valeur morale de la collectivité à laquelle les agriculteurs se conforment par crainte d'une exclusion sociale, elle procure aussi un prestige social et une notoriété qui sécurisent les positions électorales et imposent respect et loyauté des petits agriculteurs. Cette loyauté et ce respect peuvent assurer, au moins, une main-d'œuvre qui devient rare dans la région en raison des migrations vers la zone littorale du Gharb.

Dans la zone de Boumaïz, des agriculteurs situés à proximité du canal y accèdent individuellement avec des gaines souples. Ceux qui sont plus éloignés ont opté pour un creusement collectif des *seguias* qui acheminent l'eau du canal jusqu'à leurs parcelles, parfois à plus de 3 à 5 km du canal. Ainsi, processus de création collective s'est mis en place, par lequel les membres d'une collectivité apprennent

ensemble, inventent et fixent de nouvelles règles de « jouer le jeu » social de la coopération et du conflit. Afin que chaque agriculteur bénéficie de l'eau du canal et irrigue ses parcelles, il doit passer par deux phases qui nécessitent un travail collectif, la première est le pompage de l'eau dans le canal et la seconde est l'utilisation en commun des seguias.

Chaque agriculteur dispose d'un matériel de pompage qui diffère selon ses moyens et la superficie qu'il souhaite irriguer. Dans le cas d'un fort besoin d'irrigation, le captage se fait par groupe de deux à trois agriculteurs qui utilisent leurs motopompes simultanément, par exemple pour irriguer simultanément plusieurs parcelles, ou pour irriguer des parcelles les unes après les autres dans des délais assez courts. Pour utiliser les séguias en commun et les tours d'eau les agriculteurs établissent des règles avant de commencer le pompage. « Le premier levé met sa motopompe puis quand d'autres arrivent, ils discutent et s'arrangent entre eux pour déterminer qui va prendre la suite ». Et dans le cas de conflits ou de mésentente, se sont les sages des *douars* qui interviennent.

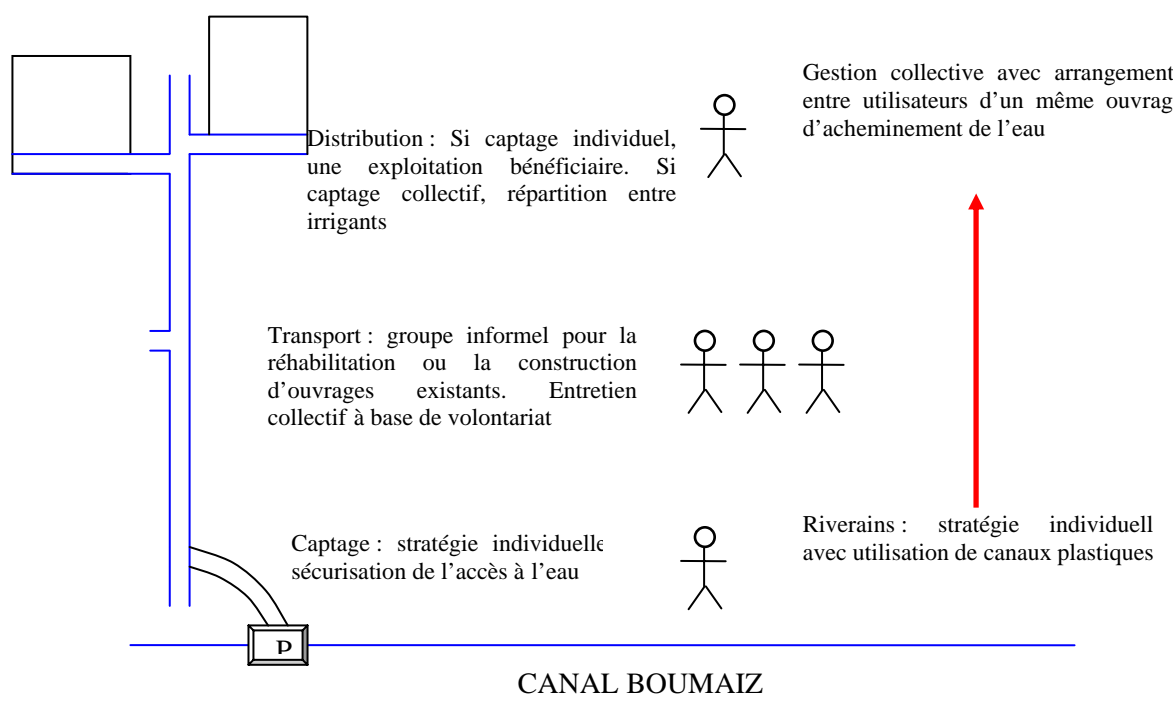


Figure 9. Modalités de l'action collective autour de la gestion de l'eau dans la zone du canal Boumaiz (source : Ferrand et al., 2005).

3.3.2 L'entretien des canaux

Dans la zone de Boumaïz, l'entretien collectif des seguias se fait de deux manières : sur la base du volontariat ou en rétribuant une personne.

Dans le cas du volontariat, trois à quatre agriculteurs du groupe se chargent de l'entretien, aussi bien pour le canal d'assainissement que pour le radier naturel et aussi dans le cas des seguia creusées, et parfois même sans consulter les autres agriculteurs. En revanche, ce ne sont pas les mêmes à chaque fois qui se chargent de l'entretien, cette forme d'organisation est fondée sur la règle du tour de rôle. Dans l'autre cas, à chaque fois qu'il est nécessaire, l'entretien est effectué par une personne qui a un tracteur, qui se charge de l'entretien de la séguia, payée par des cotisations des agriculteurs.

Dans le secteur gravitaire du P8, un grand nombre d'usagers déplorent l'accumulation des sédiments dans les canaux d'irrigation, traditionnellement entretenus par l'office. Les pertes en eau dues aux débordements ont conduit les agriculteurs à prendre en charge le curage du réseau. Ce travail collectif est effectué de deux façons, soit par la collecte des cotisations pour le paiement de la main-d'œuvre qui va se charger du curage ; soit par la participation effective de l'ensemble des agriculteurs à l'opération. Dans l'ensemble des cas rencontrés et du fait que les terres du secteur P8 sont essentiellement des terres collectives, c'est le Nayeb (chef traditionnel) du titre collectif qui se charge de la gestion de l'opération, lance l'appel pour la réalisation des travaux, et se charge de la collecte des cotisations. En outre, ce sont souvent les agriculteurs du même *douar* qui travaillent collectivement mais c'est aussi parce que se sont des ayants-droits d'un même titre collectif, exploitant le même réseau hydraulique.

3.3.3 Les contraintes foncières

La contrainte foncière est durement ressentie par les agriculteurs. D'une part, la réduction et le morcellement du foncier (sans parler des litiges) à l'occasion de l'héritage limitent l'assiette foncière des exploitations. D'autre part, il existe beaucoup de terres ayant un statut collectif (terres collectives, réforme agraire) qui ne permettent pas aux agriculteurs d'avoir un titre foncier individuel avec ses problèmes afférents (accès au crédit, insécurité quant à l'investissement, achat ou vente de terres...). Depuis le Dahir n° 1-69-30 du 25 juillet 1969, l'Etat promeut la reconversion des terres collectives en terres *melk* dans les périmètres irrigués. Cette melkisation a concerné environ 17 000 ha dans le périmètre du Gharb selon les chiffres de l'ORMVAG. Certaines collectivités ont anticipé cette procédure par des arrangements informels de partage de terres.

Une enquête dans un collectif dans la commune de Safsaf a fourni les informations suivantes (étudiants de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II en 2004) : une part de 1,3 ha a été attribuée à chaque membre de la collectivité, sans distinction de la catégorie sociale, les agriculteurs sont disposés à officialiser ces arrangements pour avoir un titre foncier, gage d'une garantie de l'exploitation agricole. Cependant, il n'est pas sûr que l'Etat puisse passer outre la procédure standard et légaliser les arrangements du collectif en question.

Un autre exemple concerne deux collectifs dans la zone de Mechra Belksiri (Ferrand *et al.*, 2005). Dépossédés de leurs terres durant l'époque coloniale, ils ont bénéficié d'une rente et de l'emploi au domaine. Cette configuration a continué après l'indépendance avec une succession de privés qui louaient ces terres via le ministère de l'intérieur. En 2000, ces localités ont réussi à faire aboutir des démarches de réappropriation collective des terres. Le dernier privé n'assurait plus le montant de la location des terres en raison de problèmes de gestion. Actuellement, le domaine est régi sous forme de coopérative avec 670 agriculteurs actionnaires. Les décisions sont prises par un bureau, élu par les agriculteurs des deux collectifs concernés et son fonctionnement est assuré par des salariés. Par ailleurs, un contrat lie chaque actionnaire et la coopérative afin d'assurer que les agriculteurs participent de façon collective à l'activité au cours des pointes de travaux nécessitant de la main-d'œuvre. Aujourd'hui cette coopérative répond au même marché d'export que les domaines privés de la zone. Sa viabilité financière permet d'assurer un revenu aux agriculteurs, de couvrir les charges d'investissement et de rembourser le crédit en fin de campagne.

Un groupement d'agriculteurs a soumissionné à l'appel d'offre international pour obtenir un bail de longue durée pour une des fermes de la SODEA. Cette tentative d'agrandissement collectif de l'assiette foncière – qui a échoué – montre bien la résolution des agriculteurs face à cette contrainte, mais soulève la question de la détermination de l'Etat à continuer à soutenir une agriculture familiale en grande hydraulique à l'étroite.

3.3.4 Le marché : écoulement des produits agricoles

En ce qui concerne l'écoulement des produits agricoles, plusieurs initiatives ont concerné les cultures sucrières (par exemple, la revendication en 1996 d'un meilleur prix des plantes sucrières). Ces initiatives sont en général vouées à l'échec par manque d'organisation et de coordination à cause du grand nombre de producteurs dispersés sur un immense espace. D'autres initiatives à une échelle plus locale ont mieux réussi, comme les coopératives laitières. Kadiri (2005) décrit également l'exemple de producteurs d'artichauts d'une collectivité qui, après avoir coordonné la récolte, désignent 2 ou 3 représentants pour aller au souk négocier un prix pour l'ensemble de la production avec des commerçants. Ce système fonctionne depuis dix ans et a eu, selon les agriculteurs concernés, un impact positif sur le prix de vente.

3.3.5 Conclusion : viabilité des institutions de gestion collective

En reprenant les principes énumérés par Ostrom (1992) sur la viabilité des institutions de gestion de la propriété commune, on se rend compte que les arrangements collectifs observés aussi bien sur les secteurs P7 et P8 que sur la zone du canal Boumaïz s'y inscrivent partiellement.

3.3.5.1 Des limites clairement définies

Contrairement aux associations d'usagers de l'eau agricole où les limites sont dictées par l'architecture des aménagements, les règles collectives de gestion qui sont mises en place autour du canal Boumaïz ou parmi les agriculteurs des terres collectives sont négociées et stabilisées à des échelles spatiales réduites. Cette configuration permet l'exercice du pouvoir du groupe sur l'individu.

3.3.5.2 Des avantages proportionnels aux coûts assumés

Le degré de participation des agriculteurs au curage des seguias, au transfert des eaux sur des grandes distances n'a jamais été préétabli. Les unités de valeur (cotisations, heures de travail, puissance des motopompes...) se définissent selon le degré d'utilisation, et ce n'est pas un hasard si un agriculteur mobilise volontairement son tracteur pour l'entretien des seguias collectives. Il s'agit là d'une règle implicite parmi tant d'autres. Celles-ci doivent leur force à leur réalisme ; un agriculteur n'investirait pas de son temps ou de son argent dans une tâche sans retombée perceptible qu'elle soit économique, sociale ou idéologique.

3.3.5.3 Des procédures pour faire des choix collectifs.

Il est vrai que les organisations formelles offrent des espaces collectifs de décision, mais quand ceux-ci ne sont pas l'aboutissement logique d'un processus de maturation des négociations informelles ils sont perçus par les acteurs comme des procédures officielles qui réduisent leur liberté d'action.

3.3.5.4 Supervision et surveillance.

La forte implication individuelle dans les actions collectives énumérées plus haut ne serait pas observée en l'absence de la possibilité du contrôle du respect des règles par l'ensemble des usagers. Cette possibilité est quasiment absente dans le cas des associations d'usagers de l'eau agricole qui sont souvent perçues par les agriculteurs comme un organisme étranger, imposé par l'Etat. Les règles qu'elles mettent en place sont ressenties par les usagers, plus comme des contraintes que comme une garantie ou une opportunité d'équité.

3.3.5.5 Des mécanismes de résolution de conflits.

Le statut de sage du *douar* (personne âgée réputée pour son impartialité et son sens de l'intérêt de la communauté) joue un rôle déterminant dans le traitement des situations conflictuelles. Le *nayeb* des terres collectives est aussi un personnage incontournable pour le dépassement des crises. Ces deux acteurs accèdent à cette reconnaissance de compétence par une accumulation d'expériences et surtout

de réalisation d'actes bénéfiques pour la société. Or, dans les associations d'usagers de l'eau agricole, la résolution des conflits est codée dans des règlements intérieurs ignorés de tout le monde et attribuée à des représentants élus mais généralement loin des préoccupations quotidiennes des usagers de l'eau.

3.3.5.6 Des systèmes à plusieurs niveaux

Nous avons constaté que les agriculteurs mettent en pratique des arrangements collectifs à des degrés assez variables. Ainsi, on peut s'arranger à trois ou quatre pour opérer un transfert d'eau, comme on peut partager les coûts du creusement d'une *seguia* avec tout le *douar*. Cependant, le lien avec un niveau d'organisation plus régional, à l'échelle du Gharb par exemple, semble plus difficile tant que les organisations professionnelles existantes restent mal perçues par les agriculteurs.

3.3.5.7 Des sanctions différenciées et graduelles

La sanction sociale est le seul moyen de pression sur les réfractaires. Ainsi ceux pour qui l'appartenance collective à un groupe humain n'a pas une grande signification peuvent transgresser les règles sans courir de grands risques. Cette incapacité de faire valoir des sanctions graduelles affaiblit l'action collective et replonge les communautés locales dans une logique de sujets que seul l'Etat peut punir ou récompenser.

3.3.5.8 Une reconnaissance par l'Etat du droit à s'organiser

Si l'Etat reconnaît l'usage illégal des eaux de Boumaïz, il ne reconnaît pas pour autant son usage collectif. En dehors des cadres préétablis (AUEA), toute gestion communautaire n'a pas de force juridique et l'association des irrigants de Boumaïz n'est pas prête de voir le jour. Les agriculteurs, à l'instar de tous les citoyens marocains, sont constitutionnellement libres de s'organiser pour défendre leurs intérêts et contribuer à l'émancipation de leurs sociétés, mais la revendication collective passe souvent pour une forme d'atteinte à l'ordre établi. Ainsi, et pendant près d'un demi siècle, l'administration tente, sans trop de succès, d'organiser les agriculteurs dans des formes collectives réduites à leur seule fonction technico-économique, comme utiliser en commun un tracteur, vendre collectivement du lait.

3.4 Des résistances à l'action collective portées par l'histoire et les rapports entre les acteurs

La notion de résistance au changement a toujours préoccupé nombre de disciplines en sciences sociales. On s'est toujours interrogé sur les instances affectives et cognitives qui orientent et stabilisent nos positions et comportements. La représentation sociale et plus particulièrement l'attitude sont retenues comme étant des attributs qui donnent du sens et de la cohérence à nos opinions et à nos comportements. Ainsi Moscovici (1975) définit la représentation sociale comme étant une modalité de connaissances particulières ayant pour fonction l'élaboration des comportements et la communication entre individu. Grawitz (1996) précise que l'attitude est un état mental et neurophysiologique constitué par l'expérience, et qu'il exerce une influence dynamique sur l'individu, le préparant à réagir d'une manière particulière à un certain nombre d'objets et de situations.

Le processus de prise de décision est complexe et implique l'évaluation des opportunités et des risques. Ces évaluations sont guidées par une rationalité de l'acteur et ne sont, cependant pas, mathématiques. Elles intègrent des logiques, des appréciations subjectives et surtout des perceptions et des représentations sociales. Dans ce sens, Friedberg (1992) précise que c'est la représentation que se font les décideurs de leurs situations qui compte dans la prise de décision, plus que la situation objective. Le décideur, selon le même auteur, agit en fonction de ses représentations de sa situation, de l'avenir et des conséquences de ses actes.

En utilisant deux échelles de Likert, on a pu construire, d'une part, l'attitude des agriculteurs vis-à-vis du travail collectif puis d'autre part la perception qu'ils ont de l'office. L'examen des proportions de chacune des classes dans les deux zones étudiées montre que la prédisposition à l'action collective semble être relativement supérieure à l'intérieur des secteurs aménagés par rapport aux secteurs non aménagés. Cela pourrait s'expliquer par la gravité de la crise d'irrigation qui sévit à l'intérieur de ces secteurs et qui impose aux usagers une mobilisation pour se prendre en charge. Les agriculteurs à l'intérieur de ces deux secteurs semblent accorder peu de crédit à la capacité de l'Office à gérer durablement et équitablement l'eau d'irrigation. L'examen des attitudes vis-à-vis de l'Office montre que c'est à l'intérieur du périmètre irrigué que celui-ci est mal perçu (figures 10 et 11).

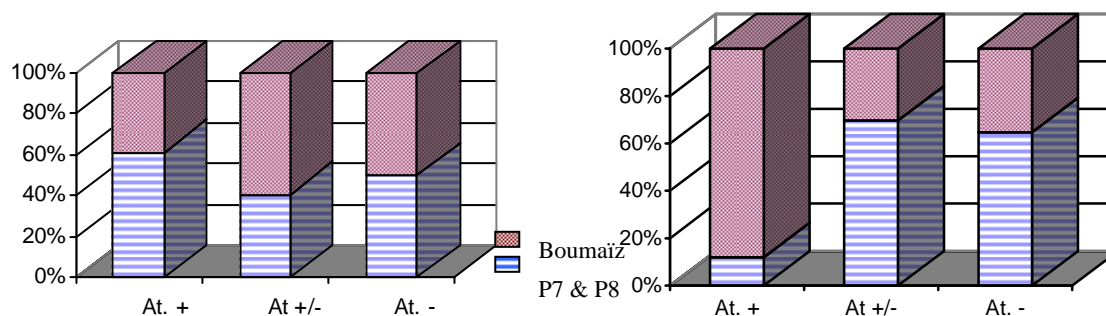


Figure 10. Attitude vis-à-vis du travail collectif. Figure 11 Attitude vis-à-vis de l'Office.

Les agriculteurs du canal Boumaïz, au contraire de ceux des secteurs aménagés, affichent des attitudes plus positives vis-à-vis de l'Office, cela peut être la manifestation d'une reconnaissance vis-à-vis de l'Etat qui a légalisé le pompage sur le canal, ou encore l'expression des attentes en aménagement en particulier pour le drainage des terres qui commence à affecter sérieusement une bonne partie des terres irriguées par le canal.

4 Des interrogations sur l'inertie institutionnelle apparente

L'analyse des transformations territoriales en grande hydraulique et des actions collectives qui y prennent place est sans doute un travail complexe et doit mobiliser plus d'une discipline. Cette complexité ne doit pas nous épargner la nécessité de sa description puis de sa compréhension. Les appréciations hâtives des blocages institutionnels que connaît la grande hydraulique au Maroc mettent souvent en avant l'immobilisme et la passivité des sociétés locales sans pour autant tenter de caractériser cet immobilisme. Cette attitude n'a, au fond, rien à envier au fatalisme qu'on a souvent tendance à reprocher aux sociétés paysannes.

L'aménagement de l'espace a transformé les sociétés et le non-accompagnement de ses transformations est en train de produire des déséquilibres territoriaux et socio-économiques considérables :

- l'accès à l'eau de la grande hydraulique, normalement garanti à l'ensemble des agriculteurs au sein de son périmètre, restreint au cours de certaines situations de crise hydraulique à ceux qui ont les moyens d'y accéder par des équipements individuels ;

- l'assiette foncière de l'agriculture familiale fragilisée en liaison avec l'existence de statuts fonciers peu compatibles avec un investissement durable dans l'exploitation agricole, cela met en question l'avenir de cette agriculture familiale ;
- le flux migratoire accru, de l'intérieur du périmètre, en particulier des secteurs P7 et P8 vers la zone côtière en plein essor technique et économique, ce qui affaiblit la mise en valeur agricole ;
- le changement d'orientation de l'agriculture familiale ; l'accès au plus grand nombre d'agriculteurs, est en train d'évoluer avec entre autres la privatisation des usines sucrières.

Le poids des rapports Etat/paysannerie continue à façonner les attitudes des agriculteurs de la grande hydraulique, en termes de comportements et attitudes d'attentisme, de refus de la dépendance associés à la revendication d'appui et de soutien. Si, à première vue, les attitudes des agriculteurs semblent être dépourvues de cohérence elles sont, en fait, sous tendues par une logique de recherche d'autonomie et de réorganisation de la dépendance vis-à-vis de l'Etat. A ce titre le rejet des agriculteurs du P7 d'un projet de réhabilitation conditionné par la constitution d'une Association d'usagers de l'eau agricole couplé à la revendication d'une intervention forte de l'Office dans le contrôle des sucreries, la réintroduction par les agriculteurs de la culture de la betterave à sucre autour de Boumaïz malgré les problèmes relationnels avec l'usine, ou encore le refus du « nivellement » associé à la demande du drainage autour du canal Boumaïz renseignent sur la confusion qui caractérise les rapports des agriculteurs à l'Etat. Dans ce sens un effort de communication doit être déployé pour clarifier les rôles, les droits et les obligations des uns et des autres dans un nouveau contexte de désengagement de l'Etat.

Les rapports Etat/paysannerie sont amenés à évoluer avec l'apparition de nouveaux acteurs du secteur privé dans la fourniture de services (travaux agricoles, achat intrants) mais aussi dans l'écoulement des produits agricoles et dans un contexte caractérisé par une timide émergence d'organisations professionnelles. Ces organisations paysannes ne peuvent pas encore assumer un rôle de professionnalisation des relations entre producteurs d'une part, et l'Etat et des fournisseurs et commerçants (centrales d'achat dans un avenir à moyen terme ?) d'autre part. Même les usines sucrières paraétatiques dans le périmètre du Gharb sont en voie de privatisation actuellement, ce qui suscite un certain nombre de questions. Est-ce que l'entreprise sucrière est prêt à continuer à passer contrat avec le même nombre d'agriculteurs ou va-t-elle cibler des exploitations agricoles à même de garantir un minimum de production ? Est-ce que l'organisation de la filière lait où une multitude de petits éleveurs réussit à livrer des quantités de lait suffisantes aux industriels à travers de coopératives laitières peut constituer un exemple pour la filière sucre ? Il n'est pas impensable que l'objectif social des politiques hydrauliques soit ainsi remis en cause par ces nouvelles configurations et il est important pour l'Etat de réfléchir à l'organisation des filières en disposant des analyses sur les impacts économiques et sociaux. La faible organisation actuelle des filières élargie les marges d'activité de la spéculation commerciale et de la rente agricole ce qui finirait par aggraver l'exclusion sociale d'une frange importante de la société rurale.

Il est intéressant à ce titre de revenir aux observations de Le Coz (1964), qui sont intervenues à la veille du grand espoir qu'a incarné le projet Sebou. Le Gharb allait connaître un « age social » (après les ages tribal et colonial), consistant à la consolidation de la petite paysannerie à travers la suppression de la dualité du peuplement agricole, un grand effort d'aménagement hydraulique, des réformes du foncier et l'introduction des grandes cultures industrielles. Sans contester les progrès apportés par l'aménagement de la grande hydraulique, Popp en 1984 était déjà nettement moins optimiste, quand il analyse le rapport entre les intentions et les résultats de la grande hydraulique et après avoir décrit le difficile processus des réformes agraires et l'échec de la participation de la paysannerie à la modernisation de l'agriculture irriguée suivant le déclin de l'Office national des irrigations. Il nous semble que l'uniformité géométrique de la grande hydraulique déforme la lecture de la réalité socio-économique des plaines irriguées. A vrai dire, la dualité dans l'agriculture gharbaoui n'a jamais disparu, l'écart a simplement été réduit par l'action volontariste de l'Etat en grande hydraulique d'une part et le départ

des colons d'autre part. Ainsi, l'importance de l'irrigation privée⁴ dans le Gharb continue à peser lourdement ; en 2001, environ 83 000 ha étaient cultivés à partir de la nappe ou des eaux de surface, alors qu'en grande hydraulique sur 107 000 ha équipés seulement 50 % sont irrigués effectivement selon les derniers chiffres de l'Ormvag. Cette irrigation privée est souvent très performante, produisant des cultures de marché (exportation, marchés nationaux), parfois selon les normes Iso, et avec des techniques d'irrigation localisée, mais elle n'est pas accessible à tout le monde. Avec le désengagement de l'Etat, l'orientation des cultures vers des marchés désordonnés, la faiblesse d'organisations professionnelles, est-ce qu'il n'y a pas un risque d'un réémergence d'un modèle de société précapitaliste que l'aménagement hydro-agricole avait étouffé pendant une trentaine d'année ? La loyauté et l'allégeance au Makhzen central n'est elle pas entrain de glisser à des échelles plus locale où l'eau devient l'instrument de pression et de récompense ? Toutes ces questions et bien d'autres interpellent le chercheur, le développeur et le politicien et exigent un examen plus holistique de la question de la grande hydraulique.

L'action collective paraît absente ou timide dans le périmètre du Gharb alors qu'au fond des arrangements institutionnels se font au quotidien et autour d'activités diverses et variées. Les tentatives de transfert de gestion de l'eau d'irrigation aux agriculteurs se soldent par l'échec qui est généralement expliqué par l'analphabétisme des agriculteurs ou tout simplement la précarité des exploitations agricoles, mais on s'interroge rarement sur les raisons du bon fonctionnement collectif d'autres institutions informelles telle que l'entretien de la mosquée, les ventes collectives, l'entraide,... Des individus et des groupes développent des stratégies adaptatives aux perturbations que subit le périmètre, et ces adaptations restent liées à des capacités techniques et économiques et aussi et dans une large mesure socioculturelles. Nous entendons par cela la capacité de mobiliser des liens et des solidarités (cas des collectivistes, des grandes exploitations familiales), de traiter des conflits et de se projeter dans l'avenir. Ces arrangements regroupent des actions individuelles (par exemple, l'installation de puits, forages ou motopompes) et collectives si besoin pour juguler des contraintes liées à l'accès à l'eau, l'assiette foncière et l'écoulement des produits agricoles. Le défi est de repérer ces arrangements puis de les caractériser en vue d'en tirer les éléments d'une pédagogie d'accompagnement des transformations en cours.

Références bibliographiques

AGR, Administration du génie rural, 2004. Economie d'eau d'irrigation au Maroc. Actes du séminaire La modernisation de l'agriculture irriguée, 19-23 avril 2004, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Ecole nationale d'agriculture de Meknès, Rabat, Maroc.

Akesbi N., Guerraoui D., 1991. Enjeux agricoles : évaluation de l'expérience marocaine ; Casablanca, Maroc, Editions le Fennec, 150 p.

Bekkar Y., 2005. Analyse des transformations territoriales dans un périmètre de grande hydraulique : cas des secteurs P7 et P8 dans le périmètre du Gharb. Mémoire de 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option vulgarisation agricole, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc, 111 p. + annexes.

Benhadi A., 1975. La politique marocaine des barrages. *Annuaire de l'Afrique du Nord* 14 : 75-294.

Bouderbala N., 1977. La formation du système foncier au Maroc. In : La question agraire 2, N. Bouderbala, M. Chraïbi, P. Pascon P., Publication du bulletin économique et social du Maroc, Rabat, Maroc : 151-166.

⁴ A comparer avec l'analyse de Le Coz (1964) sur la colonisation « officielle » et « privée ».

- Bouderbala N., 1999. L'aménagement des grands périmètres irrigués. L'expérience marocaine. Cahiers Options Méditerranéennes, 16 : 171-184, CIHEAM Montpellier France.
- Bzioui M., 2004. Rapport national Maroc 2004 sur les ressources en eau. UN Water-Africa, 94 p.
- Ferrand P. (en collaboration avec les participants au stage collectif), 2005. Diagnostic des formes d'organisation ou d'action collective liées à la gestion de l'eau, du foncier, et des circuits de commercialisation dans la plaine du Gharb. Rapport du stage collectif d'élèves ingénieurs du CNEARC et de l'Ecole nationale d'agriculture de Meknès, Arrondissement de développement agricole de Mechra Belksiri, Périmètre irrigué du Gharb, Maroc, 14 mars - 2 avril 2005, 65 p. + annexes.
- Friedberg E., 1997. Le pouvoir et la règle, dynamiques de l'action organisée. Ed. Seuil, Paris, France.
- Grawitz M., 1990. Méthodes des sciences sociales. Ed. Dalloz, Paris.
- Kadiri Z., 2005. Analyse de l'appropriation d'un ouvrage hydro-agricole et qualification de l'action collective en agriculture irriguée : le cas du canal G du périmètre du Gharb. Mémoire de 3^e cycle, diplôme d'ingénieur d'Etat en agronomie, option vulgarisation agricole, Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, Maroc, 154 p. + annexes.
- Kemmoun H., Kuper M., Errahj M., 2004a. La vidéo comme support de concertation autour de la gestion de l'eau d'irrigation en grande hydraulique au Maroc. In : Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire, novembre 2004, Montpellier, France. Cirad, Montpellier, France, Colloques.
- Kemmoun H., Kuper M., Mahdi M., Errahj M., 2004b. L'appropriation des ouvrages hydrauliques. Des initiatives individuelles à l'action collective. In : Coordinations hydrauliques et justices sociales. Actes du séminaire, novembre 2004, Montpellier, France. Cirad, Montpellier, France, Colloques.
- Le Coz J., 1964. Le Rharb : fellahs et colons. Etude de géographie régionale. 2 vol. Rabat, Maroc. 1005 p.
- Meziane H., 1989. La vulgarisation agricole au croisé des chemins. DEA Université Toulouse Le Mirail.
- Moscovici S., 1975. Psychologie sociale. Ed : A. Paris, France.
- Ostrom E., 1992. Crafting institutions for self-governing irrigation systems. Institute for contemporary studies. San Francisco, California, Etats-Unis, 111 p.
- Pascon P., 1980. Les rapports de l'Etat et de la paysannerie. In : P. Pascon. Etudes rurales : idées et enquêtes sur la campagne marocaine. Société marocaine des éditeurs réunis : 13-26.
- Popp H., 1984. La question hydraulique : effets socio-géographiques de la politique des barrages au Maroc. Tome 2. Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat, Maroc, 265 p.